

Image not found or type unknown



démarche administratif urgent svp

Par **monji**, le **09/11/2012** à **20:33**

bonjour

je suis de nationalité allemande et je réside en france ca fait 2 mois et je travail en allemagne...

ma question : j'ai mon marie étranger et j'aime savoir est ce que j'ai le droit de faire les démarche en france ... si oui la réponse vous pouvez me dire les conditions pour le faire venir.
merci